

Initiatives ministérielles

• (1720)

Nous allons créer une très grande classe de gens très pauvres, surtout des gens avec peu d'instruction et surtout des femmes, comme je l'ai déjà dit. Quand on regarde ce qui se passe dans les pays auxquels le gouvernement fait si souvent allusion lorsqu'il déclare que nous devons être plus compétitifs, dans ces pays communément appelés, malheureusement, les pays du tiers monde, il n'est pas étonnant de constater que les gens dont abusent les multinationales et les gouvernements sont des pauvres et que ce sont surtout des femmes.

Selon moi, monsieur le Président, qu'on s'en rende compte ou non, une des principales conséquences des changements proposés dans le projet de loi C-21 sera que le Canada, pour se préparer à une plus grande libéralisation des échanges commerciaux avec les pays du Pacifique, mettra les gens dans une position qu'ils seront forcés d'accepter, ce qu'ils feront même avec plaisir parce qu'ils ne sont même pas capables d'obtenir les emplois au salaire minimum qui sont disponibles au Canada actuellement.

Le salaire minimum est un autre point dont nous pourrions parler. Je tiens à rappeler aux Canadiens que le salaire minimum du gouvernement fédéral est le plus bas dans tout le pays. Dans n'importe quelle région, une personne seule rémunérée au salaire minimum du gouvernement fédéral gagnerait au plus la moitié de ce qui est considéré comme le seuil de la pauvreté dans notre pays.

Ce projet de loi prépare les Canadiens pour que les multinationales viennent s'installer ici et utilisent ces pauvres gens, ces femmes, de la même façon qu'on les utilise dans les pays du tiers monde. Là-bas, on leur fait faire des tâches répétitives et abrutissantes qui, comme l'expérience l'a prouvé maintes et maintes fois, détruisent la santé des gens en trois, quatre ou cinq ans. Ils ne sont souvent plus capables de passer à d'autres genres d'emplois à cause d'une vue trop faible ou d'autres problèmes physiques découlant des conditions dans lesquelles on les a forcés à travailler et ils n'ont d'autre choix que de se tourner vers la prostitution.

À mon avis, ce projet de loi rapproche dangereusement le Canada de cette situation. Avec la libéralisation des

échanges avec les pays du Pacifique, je prédis que c'est précisément un des effets qu'aura ce projet de loi.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de parler du projet de loi C-21 visant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage.

Je vois que le député d'en face fait la même grimace que celle que fait le gouvernement à tous ceux d'entre nous qui s'inquiètent de ces modifications à la loi; une grimace qui dit, que le diable vous emporte, nous allons faire ces modifications et, même si nous suivons une procédure que mon collègue de gauche qualifie de draconienne à l'extrême, nous allons les faire adopter. Même si la teneur de ce projet de loi est contraire à tous les principes que les Canadiens considèrent comme partie intégrante du tissu social, des principes qui ont pris 100 ans à s'intégrer au caractère canadien, nous allons le faire adopter sans qu'on en débattenne suffisamment.

Je suis content que nous ayons au moins un peu de temps pour parler des amendements proposés, des amendements rendus nécessaires parce que le projet de loi ne fait pas ce qu'il devrait faire, c'est-à-dire s'attaquer au problème du chômage au Canada qui, dans l'ensemble, est de nature structurelle.

J'ai entendu des députés de la majorité, pendant plusieurs jours étalés sur plusieurs mois, car il y a eu bien peu de débat à la Chambre sur ce projet de loi, lire des statistiques attestant du résultat remarquable de leurs programmes de création d'emplois. Rien ne peut être plus loin de la vérité. En fait, les taux de chômage de la période post-récession, de la période post-croissance qui est censée être sans précédent dans l'histoire de ce pays, sont beaucoup plus élevés qu'ils ne l'étaient pendant la période pré-récession. Ce qui est très révélateur, c'est que le taux de chômage structurel, en 1988, selon Statistique Canada, est beaucoup plus élevé.

Je sais que le secrétaire parlementaire essaie de son mieux de représenter la ministre qui, j'en suis sûr, le surveille sur son moniteur pour être certaine que les choses sont présentées comme il faut. Je voudrais pourtant lui faire remarquer que le taux de chômage structurel, en 1988, cinq ans après le début d'une période post-récession marquée par une croissance sans précédent, est